



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : Philippe CLERY

tél : 05 46 27 44 41

philippe.clery@charente-maritime.gouv.fr

**Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial**

Commission de suivi de site
Société SISP

Compte-rendu de la réunion
du jeudi 4 mars 2021 à 9h00
salle Jean Moulin - Préfecture

Liste des participants

Collège « Administration de l'Etat » :

Mme LAVOCAT-MAILHOS	Directrice de la Coordination et de l'Appui Territorial, Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme LOUBET	Chef du bureau de l'environnement – préfecture de Charente-Maritime
M. CLERY	Bureau de l'environnement – Préfecture de Charente-Maritime
M. GAHERY	stagiaire à la Préfecture de Charente-Maritime

Collège « Élus des Collectivités territoriales » :

M. DUBOIS	Mairie de La Rochelle
M. RAPHEL	Communauté d'agglomération de La Rochelle
Mme SIMONE	Conseil Régional
M. BOUTIN	Chargé d'études en environnement urbain - Communauté d'Agglomération de la Rochelle

Collège « Riverains » :

M. PICAUD	Association Nature Environnement 17
M. GANDRILLON	Comité de quartier de Port-Neuf
M. VARRIER	Comité de quartier de Port-Neuf
M. FOURNAT	Association Union Fédérale des Consommateurs

Collège « Exploitants » :

M. le Directeur Général adjoint du groupe SICA Atlantique
M. le Directeur des dépôts SISP
M. le Directeur adjoint des dépôts SISP

Collège « Salariés » :

M. JP. P, agent technique maintenance SISP
M. C. G. opérateur polyvalent d'exploitation SISP

Collège « Personnalités qualifiées » :

M. GRUNENWALD

Commandant adjoint – Grand Port maritime La Rochelle

Ordre du jour

- Présentation du bilan de l'année 2020 de l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan de l'année 2020 de la société SISP
- Questions diverses

9 heures 08 – Début de la Séance

Bénédicte LAVOCAT-MAILHOS, Directrice de la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial de la Préfecture

Salut les membres du comité de suivi de site, les remercie de s'être déplacés et rappelle l'ordre du jour.

Elle propose de renouveler le bureau de la commission qui est arrivé à expiration.

Renouvellement du Bureau de la Commission

Certains des membres ont contacté la DCAT pour faire état de leur candidature, mais il n'y a pas de candidature pour tous les collèges. La Présidente de séance souhaite terminer cette formalité avant de passer aux points à l'ordre du jour.

Le Président de la Commission est toujours le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant.

Le collège administration de l'État est représenté par Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Concernant les Élus des collectivités territoriales, le représentant était M. MALBOSC. M. DUBOIS se présente au titre de la Ville de La Rochelle.

Pour le collège des riverains, la commission avait M. Jean-Claude GAURON, non présent ce jour. En l'absence de candidat, Mme LAVOCAT-MAILHOS propose de le renommer.

Le collège des exploitants avait pour membre titulaire le Directeur des dépôts SISP, qui se représente.

Enfin, dans le collège des salariés, M. JP. P., Agent technique maintenance SISP, se représente également.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité.

Validation du compte rendu de la réunion de 2020

Cette formalité étant acquise, la Présidente de séance passe à l'ordre du jour avec, en premier lieu, la validation du compte rendu de la précédente réunion, suivie par la commission de façon dématérialisée du 13 au 22 mai 2020.

Aucune observation n'est émise. Le compte rendu est validé.

1. Bilan des Installations Classées de l'année 2020

Mme COUTY, inspecteur de la DREAL présente le bilan de l'inspection des installations classées de l'année 2020.

Elle rappelle l'implantation géographique de l'établissement SISP et les zones des effets en cas d'accident sur le site industriel, issues de la dernière étude de dangers.

Trois visites d'inspection ont été réalisées en 2020.

La visite d'inspection du 10 mars 2020 a donné lieu à un écart simple : la non-transmission du nouvel acte de cautionnement des garanties financières dans les délais imposés par le Code de l'environnement, ce qui a été rapidement fait par l'exploitant à la Préfecture dans les jours qui ont suivi l'inspection.

Parmi les principales observations, les nouvelles mesures de débit délivrées par les équipements pour le refroidissement des installations en cas d'incendie d'un réservoir à double paroi qui stocke du méthanol. Le débit réglementaire est bien celui qui sera délivré en cas d'actionnement des moyens incendie sur les réservoirs à double paroi.

Il a également été demandé que la procédure de suivi des tuyauteries au titre du plan de modernisation soit modifiée afin de mettre en cohérence la classe des tuyauteries avec la fréquence des contrôles.

Petite précision : selon le produit qui est véhiculé par les tuyauteries, la fréquence varie de 5 à 9 ans.

La visite réalisée le 3 mars 2021, veille de cette réunion, a permis de constater que l'exploitant a répondu à cette requête précédemment évoquée avec la présentation de la nouvelle procédure de suivi des tuyauteries.

Autre point, le plan d'opération interne a été amendé et diffusé, comme requis, avant le 30 avril 2020.

La DREAL a fait le constat que les conditions de stockage et de manipulation d'un additif n'étaient pas en adéquation avec les données inscrites sur la fiche de données sécurité du produit. Ce produit devait être stocké à l'abri du soleil ce qui est maintenant le cas après la construction, par l'exploitant, d'un petit hangar.

En dernier lieu, la mise en place d'un suivi de l'état de dégradation des réservoirs d'eau incendie a été demandée à l'exploitant. Une réflexion a été menée par l'industriel sur le sujet.

Autre information apportée, relative à la visite d'inspection inopinée du 9 juillet 2020 et à l'observation mineure concernant la demande de connaissance de l'état à jour des quantités de produits dangereux stockés sur site et leur localisation : il a été demandé par la DREAL une amélioration du fichier informatique recensant les volumes de produits stockés sur le site. Cependant, l'exploitant a bien été en mesure de délivrer les chiffres, et il est possible de disposer de ces données sans avoir accès au site.

M. RAPHEL, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Souhaite avoir des précisions quant aux exigences de la DREAL de connaître l'état des stocks en temps réel, s'il s'agit d'une transmission uniquement informatique.

Mme COUTY, DREAL

Indique que l'accident de Lubrizol a montré qu'il était nécessaire pour les industriels de connaître l'état des stocks de produits sans avoir accès aux locaux administratifs qui peuvent être inaccessibles du fait de l'incendie, pour fournir ces données aux services de secours et à l'administration.

Il faut que l'industriel ait accès à l'état des stocks. C'est souvent le cas de manière informatique sur les serveurs du groupe ou les serveurs déportés, cela dépend des sites industriels, mais sans devoir rentrer dans les locaux administratifs, c'est ce que demandent les nouveaux textes ministériels.

M. RAPHEL, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Demande s'il y a une corrélation entre l'exigence réglementaire de disposer de l'état des stocks et l'expertise de la liste de produits dangereux réalisée par la DREAL lors de la visite du 9 juillet. En résumé, l'état des stocks délivré par l'industriel lors de la visite correspondait-il aux constats réalisés par la DREAL ?

Mme COUTY, DREAL

Explique comment s'est déroulée la visite inopinée. Les services de la DREAL se sont présentés à l'accueil du site industriel et ont demandé l'état des stocks en réel de ce qui est présent dans les réservoirs. L'exploitant a tout de suite accédé au fichier informatique et a montré le volume des produits, bac par bac, et ce document est accessible par l'exploitant sans avoir accès aux locaux administratifs. Il s'agit du même fichier disponible en interne ou à l'extérieur depuis une connexion internet.

Le Directeur des dépôts SISP

Comprend l'interrogation de l'élu quant à la vérification physique des stocks par rapport aux données des fichiers. Il indique qu'il n'était pas présent lors de l'inspection, il n'y a donc pas eu de recollement. Il précise qu'un jaugeage est effectué à chaque fois qu'un bac est mouvementé, et l'état des stocks est mis à jour, ce qui permet de recoller le stock physique avec le stock comptable et de vérifier que ce qui a été sorti a bien été identifié. Le fichier est alimenté tous les soirs.

Il ajoute que Mme COUTY n'a pas été jusqu'à jauger les bacs, ce qui requiert une certaine technicité et des moyens pour le faire. Il faudrait pratiquement une journée pour jauger la totalité du dépôt.

Tous les bacs qui ont été mouvementés sont jaugés tous les jours, et les bacs qui n'ont pas été mouvementés sont jaugés tous les 10 jours.

Le DGA du Groupe SICA Atlantique

Souligne que l'entreprise est dépositaire, et donc que les produits ne lui appartiennent pas.

Les clients de l'industriel vérifient en permanence la disponibilité du produit, de leur stock matière, l'une des raisons de l'accessibilité à ces données en externe du site. À chaque fois qu'il y a un mouvement de bac et notamment des entrées de navires, des contrôleurs missionnés par ces clients viennent constater que le produit est bien dans le bac.

D'autre part, l'administration surveille particulièrement l'activité de l'industriel pour des questions de TVA ou de droits à acquitter sur les produits, une majeure partie des produits étant sous douane.

L'entreprise est donc observée de toutes parts pour recoller le stock physique et le stock comptable.

M. RAPHEL, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

S'enquiert de l'existence et de l'expertise d'une liste de produits sur des quantités confidentielles mais dangereux, outre les produits massifs ou si l'analyse se limite à ce qui est du cœur même de l'activité de l'industriel.

Mme COUTY, DREAL

Répond que l'industriel est tenu de déclarer tous les produits dangereux qui sont stockés sur son site (que ce soit dans les réservoirs pour les gros volumes, mais également dans des containers ou des cubitainers pour les petits volumes). Elle fait référence notamment aux additifs présents en petite quantité (3 ou 4 cubitainers) qui ont fait l'objet d'une observation de stockage non approprié au contact des rayons du soleil.

L'intégralité du site est vérifiée et tous les produits dangereux sont recensés dans le tableau de la nomenclature.

Bilan de l'Exploitant de l'année 2020

Le Directeur des dépôts SISP

Présente le bilan de l'année 2020 de l'entreprise SISP qui connaît une baisse de trafic, d'activité de 7% par rapport à 2019. Le site SEVESO rochelais stocke des liquides inflammables.

Il présente l'emprise du site SEVESO avec la partie stockage et le terrain où est situé le poste de chargement wagon.

Parmi les projets et perspectives de l'entreprise, l'affectation d'un 2nd bac de 5 000 m³ en JetA1 (kérosène) à partir d'avril 2021 dans le soutien des armées en carburant aérien et l'extension de l'installation embranchée fer pour pouvoir stationner une rame de wagons vides supplémentaires.

En ce qui concerne les actions et investissements sécurité/environnement 2020, l'ensemble des contrôles et maintenances réglementaires a été mené sans report d'échéance malgré la crise sanitaire.

Concernant les automates, il ne s'agit pas de migration de l'automate pétrole/jet A1 sur l'automate méthanol comme indiqué sur la présentation, mais du remplacement de l'automate pétrole/jet A1 installé depuis 2006.

Le Directeur des dépôts SISP fait également état de l'installation d'une pompe secours pour assurer la sécurisation des moyens de transfert en kérosène.

Une étude est menée sur la revalorisation des déchets générés par les bouchons de raclage de ligne de déchargement navire. Aujourd'hui, les bouchons de raclage sont stockés dans une cuve avant d'être éliminés. L'industriel souhaite pouvoir revaloriser ce produit.

Une autre étude est en cours sur les niveaux de confiance des chaînes instrumentées MMRI.

Pour la réduction des risques, les objectifs 2021 comptent, entre autres, la modification des accès aux espaces annulaires des bacs E et F, déjà réalisée. Pour y accéder, il fallait monter par-dessus l'espace béton avant de redescendre dans l'espace annulaire. Des accès directs ont été créés sur l'espace béton.

L'extension de la balance en ligne aux autres produits que le méthanol va être mise en place puisque, aujourd'hui, l'industriel mesure le débit à l'appontement pétrolier au niveau du déchargement et sur le dépôt pour faire une comparaison, et cette mesure sera donc étendue aux autres produits que le méthanol.

Autre projet, le remplacement du logiciel de gestion des stocks qui ne faisait que la partie comptable par un logiciel qui sera capable de faire la gestion physique et comptable et de faire la comparaison.

Le Directeur adjoint SISP

Passe à l'état des indicateurs de performance du Système de Gestion de Sécurité SGS.

La formation du personnel en matière de sécurité est en état de gravité de niveau 2 sur 3. Néanmoins, seules 9 formations n'ont pas été réalisées sur les 97 programmées.

Sur la partie incendie, le dernier exercice POI a été réalisé en novembre 2019, il y a moins de 3 ans, en conformité avec la réglementation. À partir de cette année, il devra être réalisé tous les ans.

Au niveau de l'entraînement incendie, l'entreprise est en situation de gravité 3 car, en raison de la crise sanitaire, les entraînements incendie ont été organisés avec un effectif minimum pour éviter les rassemblements. Le nombre d'entraînements réalisés en 2020 est donc supérieur à celui de 2019, mais l'industriel n'a pas pu entraîner 100% du personnel. Sur 16 personnes chez SISP, seule une personne a eu un entraînement incendie il y a plus d'un an et l'exercice est prévu la semaine prochaine.

Pour la partie sûreté, l'entreprise est classée en gravité 2 suite à plusieurs événements :

- En début d'année 2020, des gens du voyage sont entrés par effraction sur une impasse située à l'ouest du dépôt. Depuis, un portail qui est fermé toute la journée a été mis en place.
- Autre fait, un bureau de recrutement a fait une usurpation d'identité au téléphone en se faisant passer pour la DREAL pour essayer de contacter et de recruter des salariés.
- 2 événements ont eu lieu avec des entreprises extérieures. Une entreprise a réparé une clôture sur le site SEVESO et n'a pas refermé cette clôture le soir en quittant le chantier. Une autre entreprise est intervenue sur le port et l'un de ses employés n'était pas muni de son badge.

L'industriel a noté le renforcement national de la vigilance dans le cadre du plan Vigipirate à la suite d'agressions terroristes en France, et l'entreprise a eu 2 visites du CNAPS (Conseil National des Activités Privées de Sécurité) qui font actuellement l'objet de mesures complémentaires.

Aucun indicateur sûreté ne présente de défaillance majeure.

Questions diverses

M. PICAUD, Nature Environnement 17

Revient sur les grandes familles de produits présentées en début du diaporama et demande si l'entreprise a les détails et les capacités de volume correspondants avec par exemple les huiles minérales.

Le DGA du Groupe SICA Atlantique

Informe que ces chiffres concernent le trafic et non les capacités de stockage.

M. PICAUD, Nature Environnement 17

S'enquiert de la possibilité de connaître la dénomination des produits stockés autres que le type de produit présenté, par exemple pour les engrains liquides.

Le DGA du Groupe SICA Atlantique et Le Directeur des dépôts SISP

Spécifient qu'il s'agit de solution azotée diluée à 32% (32% d'azote dans 68% d'eau).

M. PICAUD, Nature Environnement 17

Demande s'il serait possible d'avoir ce genre d'information dans le compte rendu.

Mme COUTY, DREAL

Précise que l'exploitant a donné les tonnages stockés sur l'ensemble de ses dépôts, de ses sites industriels. Les engrains liquides ne sont pas stockés sur le site classé SEVESO seuil haut, mais sur le site Deflandre qui est un site classé à déclaration. L'industriel a listé l'ensemble des produits de la Société SISP, et pas uniquement du site classé SEVESO seuil haut.

Le DGA du Groupe SICA Atlantique

Ajoute que cette partie est simplement un bilan de l'activité de l'année de la société.

M. PICAUD, Nature Environnement 17

Souhaite par conséquent connaître l'activité du site SEVESO qui concerne la commission, avec les produits et les volumes ou au moins les capacités de stockage, la dénomination « liquides inflammables » étant abstraite pour les néophytes qui n'ont pas l'expertise des professionnels de l'entreprise en question.

Le Directeur des dépôts SISP

Fait savoir que, sur les liquides inflammables, il y a 3 produits sur le site SEVESO pour une capacité globale de 30 000 m³ :

- le kéroène pour le carburant aviation ;
- le pétrole lampant pour les petits appareils mobiles de chauffage ;
- et le méthanol.

Mme COUTY, DREAL

Mentionne que ces produits sont listés dans l'arrêté préfectoral, dans le tableau de classement avec le volume des produits stockés.

Les engrains liquides et la lessive de soude sont quant à eux stockés sur un autre site à La Rochelle, mais pas sur ce site classé SEVESO.

M. PICAUD, Nature Environnement 17

Interroge l'industriel sur le type de stockage des engrains liquides, s'il s'agit d'un stockage provisoire, sur la provenance des liquides azotés, les territoires de distribution et le type d'engrais.

Le Directeur des dépôts SISP

Notifie que l'entreprise reçoit tout par voie maritime et que ces produits sont réexpédiés par camion citerne. Les liquides azotés viennent principalement d'Europe (la Pologne essentiellement et la Norvège). Auparavant, ils arrivaient plutôt des États-Unis et de la Russie, mais depuis la mise en place de taxes antidumping, ces produits, des engrains agricoles, arrivent plutôt d'Europe. En ce qui concerne les territoires de distribution, il s'agit de l'hinterland, environ 200 km autour de La Rochelle.

M. RAPHEL, Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Revient sur l'arrêt de l'activité méthanol suite à la fermeture de l'usine SAIPOL à Montoir, et souhaite connaître les projets de l'entreprise pour pallier ce changement, à savoir si l'industriel souhaite entrer une autre catégorie de produit ou rester sur les produits déjà travaillés. Il demande également ce que représente le méthanol pour l'entreprise SISP.

Le DGA du Groupe SICA Atlantique

Explique que l'arrêt de Montoir ne signifie pas l'arrêt du méthanol sur le site de la SISP. C'est juste une partie de l'activité méthanol qui risque de souffrir de la fermeture de cette usine. Le produit méthanol va rester dans les installations de l'industriel avec leurs clients qui alimentent notamment d'autres usines dont Bassens, Chalandray... Le méthanol est aussi utilisé par Envirocat Atlantique, un site installé sur le site de la SISP.

L'industriel souligne simplement qu'il va y avoir une réduction d'activité du fait de l'arrêt de l'unité de Montoir, mais ce n'est pas encore sûr puisqu'il pourrait y avoir un transfert de ces volumes vers d'autres sites.

Le Directeur des dépôts SISP

Ajoute que le méthanol représente 10 000 m³ de stockage et à peu près 45 000 tonnes de produit transité à l'année. Il est stocké dans les deux bacs présentés sur la première photo du bilan de l'exploitant.

Mme LAVOCAT-MAILHOS, Préfecture

Remercie les participants et clôt la séance.

9 heures 52 – Clôture de la Séance

28 JUIL. 2021

Le Président

Pierre MOLAGER

